commerciale, souhaitables en soi, ont empiété sur les frontières nationales. Plus récemment encore, nous avons été mêlés à une profonde divergence de vues en matière d'intérêt national à l'occasion de certaines tentatives faites par des filiales étrangères au Canada pour entraver le commerce légitime.

Pour survivre, prospérer et jouer son rôle dans le monde, une nation doit conserver la pleine maîtrise de sa destinée économique. C'est pourquoi j'ai toujours soutenu que l'application extra-territoriale de la loi d'un autre pays au Canada est imcompatible avec notre intégrité nationale et notre statut national et qu'elle est inacceptable au gouvernement canadien. Cette attitude est, je le pense, bien comprise et généralement admise aujourd'hui.

Mais le pouvoir que doit posséder une nation de déterminer ellemême sa destinée économique pour s'épanouir pleinement suppose autre chose que des considérations juridiques. Ul comporte aussi le degré d'influence que possèdent les Canadiens dans les conseils d'administration des grandes sociétés qui font des affaires dans notre pays. C'est pourquoi il est naturel et légitime que les Canadiens se préoccupent du nombre croissant de propriétaires étrangers dans notre régime économique.

Vous êtes sans doute au courant de ce que fait le gouvernement pour parer et remédier à cette situation: établir des principes directeurs pour les filiales de sociétés étrangères au Canada et favoriser une plus forte participation des Canadiens dans les compagnies qui opèrent dans notre pays. Pour réaliser ce second objectif, la Société canadienne de développement aura un rôle important à jouer.

Je souhaite que le jour vienne où nous ne dépendrons plus de l'afflux de capitaux étrangers. Je ne pense pas que nous ayons exploité à fond toutes les possibilités qu'il y a de favoriser un plus grand apport d'épargne intérieure. Je ne crois pas non plus que nous ayons régi nos affaires de manière à accroître le nombre de propriétaires canadiens dans ce domaine.

Depuis quelques années, une saine controverse a cours sur le rôle du capital étranger dans l'essor économique du Canada. L'unanimité tend maintenant à se faire à propos de cette question très débattue. Cette unanimité peut le mieux s'exprimer par les quatre principes suivants:

- 1. Nous ne devons pas décourager ni désavantager l'étranger qui est assez audacieux et prévoyant pour investir chez nous.
- 2. Nous devons établir les cadres juridiques et les principes d'action à l'intérieur desquels l'investisseur étranger peut le mieux contribuer à notre bien-être social.
- 3. Nous devons faciliter la tâche aux Canadiens qui s'efforcent de consacrer une part de plus en plus grande de leurs talents et de leurs ressources aux investissements productifs dans notre pays.